

Prévalis

Pour faire face financièrement en cas de décès ou perte totale et irréversible d'autonomie...

- 1** Un capital garanti jusqu'à **30 000 €**.
- 2** Des indemnités en cas d'arrêt de travail jusqu'à **20 €/jour** à partir du 31^e jour.
- 3** **Pas d'examen médical.**
- 4** **Vous êtes libre de choisir le(s) bénéficiaire(s)** du capital garanti en cas de décès.
- 5** **Une garantie** valable en cas d'accident ou de maladie.
- 6** **Une couverture optimale**, assurée 24h/24, tant au cours de votre vie privée que professionnelle.
- 7** **Une cotisation réduite** et un **capital exonéré d'impôts** et de droits de succession, dans les limites de la législation en vigueur.



Votre Mutuelle toujours au cœur de votre vie !

Votre mutuelle vous apporte des valeurs, un savoir-faire et des services reconnus par tous.

Elle a choisi Mutex pour vous proposer des garanties d'épargne, de prévoyance, de retraite et d'assistance. Ainsi, ensemble, nous agissons chaque jour afin d'améliorer sans cesse votre protection.

Mutex, c'est :

● la proximité

Un réseau de mutuelles présent sur la France entière.
Plus de 1 000 agences à votre disposition.

● la confiance

Plus d'un million de personnes protégées.
Couverture et protection sociale de près de 200 000 entreprises.

● la sécurité

Près de 6 milliards d'actifs gérés.
L'ensemble de la gestion des garanties proposées est certifiée ISO 9001 V2008.

● le développement durable

Une gestion durable des moyens et des hommes pour le respect de l'environnement.

Des documents imprimés sur du papier composé de fibres recyclées et ou issues de forêts gérées durablement.

Données à la date du 15/10/2011 – Document à caractère promotionnel

PRÉVOYANCE

Décès - Arrêt de travail



SPECIAL
18/54
ANS

Prévalis Mutex
Prévoir l'avenir
c'est tout simplement
raisonnable !

FSI DPA P 12040 - Réal. : PAO Mutex - Novembre 2011

www.mutex.fr

Assureur des garanties : MUTEX
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 31 978 110 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
RCS Nanterre 529 219 040
Siège social : 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex

MUTEX



Prévoir l'avenir,
c'est tout simplement raisonnable !

**Pour faire face
financièrement
en cas de décès
ou d'invalidité absolue
et définitive...**

- **Prévalis Mutex** vous protège jusqu'à 70 ans en cas de décès et jusqu'à 65 ans en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.
- Vous choisissez librement le montant et le bénéficiaire du capital en cas de décès. En cas de perte totale et irréversible d'autonomie, c'est vous qui percevez le capital garanti.
- Vous êtes couvert en toutes circonstances : accident ou maladie, partout dans le monde.
- Un capital versé dans les plus brefs délais.
- Une adhésion possible jusqu'à 54 ans.
- Pas d'examen médical : il suffit de satisfaire aux conditions d'adhésion pour adhérer.

**En complément de la garantie décès
et en cas d'arrêt de travail...**

- **Prévalis Mutex** peut vous garantir le versement d'indemnités journalières suite à une maladie ou un accident.
- **Prévalis Mutex** se cumule avec vos garanties existantes déjà souscrites par ailleurs.
- Une protection valable 24h/24 et 7j/7 aussi bien dans votre vie privée que professionnelle.
- En cas d'hospitalisation supérieure à 4 jours, la prise en charge intervient dès le 1^{er} jour d'hospitalisation.
- Une cotisation accessible à tous.
- Les indemnités sont exonérées d'impôts.



3 niveaux de garanties

Capital Décès Perte totale et irréversible d'autonomie	Indemnités journalières* (Garantie optionnelle)
15 000 €	10 €/jour
22 500 €	15 €/jour
30 000 €	20 €/jour

* Durée de l'indemnisation limitée à 360 jours

2 formules au choix

Formule Tranquillité

Une garantie décès
et perte totale
et irréversible
d'autonomie.

OU

Sérénité PLUS

Formule Tranquillité +
Une garantie indemnités
journalières en cas
d'arrêt de travail.

Saviez-vous qu'en cas d'arrêt de travail, la Sécurité sociale verse des indemnités journalières égales à 50% du salaire brut dans la limite du plafond de la Sécurité sociale. La perte de revenus peut être totale pour certaines catégories de travailleurs indépendants.